

2 numéros du Journal des savants

Auteur(s) : Chastenay, Victorine de

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Citer cette page

Chastenay, Victorine de, 2 numéros du Journal des savants, 1820-09-05

Projet Chastenay ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 11/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Chastenay/items/show/7110>

Présentation

Date1820-09-05

Date (calendrier grégorien)5 7bre 1820

Mentions légalesFiche : projet Chastenay ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Information générales

LangueFrançais

SourceFRADCO_ESUP378_8_177

Nature du documentmanuscrit autographe

Informations éditoriales

PublicationInédit

DestinataireChastenay, Victorine (1771-1855)

Description & Analyse

Contributeur(s)Lémonon, Isabelle

Notice créée par [Maria Laura Cucciniello](#) Notice créée le 25/06/2024 Dernière modification le 17/12/2024

M. Raynouard, annonce les papiers de Marie de France. En 13^e siècle, la langue
Normande, fut placée prompt. à la langue romane... L'abbé de Saint-Quentin vers l'an 1000,
rapporte que Guillaume 1^{er} duc de Normandie, fit lever son fils Richard à Bayeux
parce qu'il avoit confusé la langue Normande, par une romane. - La langue
romane mal gré l'invaison des normands, étoit romane en France, celle de la
Normandie - l'anglais en Cornouailles, et participoit aussi la langue romane, d'un peu
à la fois, et ce fut Cyprien qui permit à Guillaume le Conquérant, d'employer
la langue de l'Angleterre. - En 13^e siècle, les Normands selon un abbé de
Lund, faisoient leurs livres en latin. - Speculum regale, le dieu de l'abbé de
Kongskung. - Le rapport avec le chinois est très frappé.

M. Raynouard ne partage pas l'opinion de M. de la Harpe en disant que les
langues des lois de Marie de France traduits de l'armoricain. - elle a des
lois, des tables, et le purgatoire des p. patiens.

Je vous prie d'excuser maintenant M. de la Harpe. - surtout son morceau
sur l'aveu. - les chinois selon M. de la Harpe, en font qu'il donne de renseignements
fondés sur les anciennes relations de leur empire, avec les contrées maritimes. Les
vers l'an 24. de J. C. ces contrées de l'empire de la Chine, et communément
à reconnaître l'abbé de la Harpe, et les caractères de l'écriture. - les Normands, vers l'an
24. de J. C. visitèrent ces contrées.

M. de la Harpe donne un extrait de l'histoire écrite par M. de la Harpe, sur la question de
l'usage de la propriété, et des partages, par l'histoire de l'abbé de la Harpe, en son ouvrage
de l'opinion de l'abbé de la Harpe, qui les contiennent - un nouveau fond. de l'abbé de la Harpe, en son
propriété. - la Chantelle politique. et l'abbé de la Harpe, en son ouvrage
les 7. autres - que l'abbé de la Harpe, en son ouvrage
traiter de l'usage de la propriété, selon l'abbé de la Harpe, en son ouvrage
à qui l'abbé de la Harpe, en son ouvrage
comme l'abbé de la Harpe, en son ouvrage
de l'abbé de la Harpe, en son ouvrage

Donc. - 2^e extrait de M. de la Harpe, sur Marie de France. - des tables
ou l'abbé de la Harpe, en son ouvrage. - voici la morale de l'abbé de la Harpe, en son ouvrage
si l'abbé de la Harpe, en son ouvrage
si l'abbé de la Harpe, en son ouvrage
de l'abbé de la Harpe, en son ouvrage
l'abbé de la Harpe, en son ouvrage
de l'abbé de la Harpe, en son ouvrage
on trouve dans la morale de la Harpe, en son ouvrage
si l'abbé de la Harpe, en son ouvrage

